



PARCADIX et qualité de l'air.

Dans le cadre de la Prévention de la Santé, le gouvernement avait fait voter une loi exigeant que toutes les structures d'accueil du jeune enfant fassent contrôler la qualité de l'air intérieur aux locaux.

La date butoir de sa réalisation était 2015.

Depuis, et pour des raisons budgétaires, cette loi a été modifiée.

PARCADIX, a néanmoins fait le choix de réaliser cette étude.

Durant cette année scolaire, nous avons fait appel au cabinet VERITAS, organisme agréé.

L'étude a été réalisée en deux temps :

1^{er} temps : les tests ont été réalisés en l'absence de chauffage → en septembre 2014

2^{ème} temps : les tests ont été réalisés en période hivernale → en mars 2015

Les résultats de cette étude ont établi que l'air intérieur de PARCADIX est exempt de polluant.

Ainsi nos efforts portent leurs fruits afin d'éliminer le plus possible de polluant en choisissant :

- des produits d'entretien Ecocert,
- les produits pour les activités manuelles,
- les achats de mobiliers et de jouets le plus écolo-développement durables
- des matériaux de construction les plus sains (linoléum à la place du PVC par exemple)